

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environ (AISGE)

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 10.12.2025

Rapport de la commission de gestion et finances sur le préavis 05-2025 relatif au Budget AISGE 2026 version MCH2

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de gestion et finances (CoGeFi) s'est réunie le 5 novembre 2025 pour la présentation du préavis cité en titre, en présence de

- Madame Evelyne Fallet, Présidente du Comité de Direction (CoDir), responsable de l'Administration
- Messieurs Paul Ménard et Pierre Hoffmann, membre du CoDir en charge des finances
- Monsieur Cédric Petermann, secrétaire général
- Madame Anabela Bron et Monsieur Oscar Guzman, respectivement comptable Accueil de jour (ADJ) et École.

Nous les remercions pour la transparence de leurs explications ainsi que pour les réponses à nos questions.

La CoGeFi était représentée par Messieurs Christophe Habisreutinger (Trélex), Gabriel Galibourg (St-Cergue) et Cédric Nardone (Givrins). Madame Noémie Dunand (Genolier) et Monsieur Denis Berger (Arzier-Le Muids) étaient excusés.

Introduction

Le modèle MCH2 a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales.

Toutes les communes et associations intercommunales du canton de Vaud doivent migrer vers MCH2 au plus tard d'ici l'exercice 2027. Cette migration implique des changements dans la structure du plan comptable, la présentation des comptes (bilan, compte de résultats, compte des investissements) et l'amortissement des immobilisations, notamment avec l'application de nouvelles durées d'amortissement fixes dès le 1er janvier 2024 pour tous les nouveaux investissements, indépendamment de l'année de passage au MCH2. Le canton accompagne cette transition en proposant

des formations et des outils, tels qu'une table de conversion du plan comptable vaudois (PCV) vers MCH2.

En parallèle de la migration du plan comptable sur MCH2, le logiciel informatique de gestion financière migre également de BDI vers Abacus, ajoutant de la complexité au processus migratoire.

Points principaux du budget pour 2026 en version MCH2

La conversion du plan comptable PCV en MCH2 est une tâche fastidieuse qui nécessite rigueur et précision. Il ne s'agit pas simplement de renommer des comptes, mais également de regrouper de façon parfois très différente des dépenses. Par exemple, les déchets ne sont plus groupés par bâtiment, mais par degré. Ce type de répartition a été effectuée sur la base de clés simples. Le budget 2026 servira parfois de laboratoire d'essai, avec de possibles importants écarts, positifs ou négatifs avec les comptes. Le budget 2027 pourra être affiné en fonction des chiffres réels connus au moment de son élaboration.

La table de conversion du Canton a été partiellement utilisée pour compléter le budget en version MCH2. Si l'essentiel du travail a été effectué en utilisant ladite table, celle-ci n'a pas été finalisée. La CoGeFi ne dispose donc pas d'outil lui permettant de valider formellement la conversion du plan de comptes de PCV à MCH2. Nous avons renoncé à réconcilier le passage de l'ancien plan de compte au nouveau pour plusieurs raisons :

- Lors de la séance de travail, il nous a été confirmé qu'un pointage manuel et intégral a été effectué. La CoGeFi relève que l'utilisation de la table de conversion aurait facilité ce travail, avec une réconciliation facilitée dans Excel.
- Au moment de la rédaction du préavis, nous ne disposons pas de la table de conversion. Un tel travail nécessite de nombreuses heures de travail pour un gain relatif.
- Le Canton devra se pencher sur cette conversion de comptes, ce qui permettra de valider le travail effectué.

La CoGeFi relève également que les années antérieures n'ont pas été converties, ce qui empêchera ultérieurement toute comparaison avec les années précédentes. Nous estimons que c'est regrettable, notamment au vu de la situation de l'accueil de jour. Relevons toutefois que dans le cadre de la migration MCH2, cet aspect n'est pas obligatoire.

Le CoGeFi s'est néanmoins attelée à effectuer quelques contrôles simples.

- Le résultat du budget 2026 selon MCH2 correspond bien au résultat MCH1 tel qu'approuvé par le CI du 24 septembre.

- Les amendements votés lors du CI du 24 septembre ont été correctement reportés.
- La participation des communes selon MCH2 égale la version votée par le CI.
- Quelques comptes ont été pointés de façon aléatoire sans que cela ne soulève de questions particulières de la part de la CoGeFi.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et finances vous recommande d'approver le budget 2026 de l'AISGE version MCH2 tel que présenté.

Givrins, le 3 decembre 2025

La Commission de gestion et finances :

Gabriel Galibourg

Denis Berger

Noémie Dunand

Cédric Nardone
rapporteur

Christophe Habisreutinger